

LE DÉTECTEUR DE FUMÉE DEVIENT OBLIGATOIRE DANS TOUS LES LOGEMENTS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

À quoi sert le détecteur de fumée ?

En cas de fumée, il déclenche rapidement une alerte sonore et vous fait gagner du temps pour évacuer et appeler les pompiers au 112, surtout la nuit.

Comment l'installer ?

Les détecteurs de fumée sont généralement fournis avec une base de fixation à visser. Après avoir marqué les emplacements des trous de fixation (de préférence au plafond), il faut percer les trous puis visser la base de fixation avec les chevilles adaptées au matériau du plafond.

Ensuite, la deuxième partie du détecteur est fixée à la base, en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre pour bloquer les deux parties ensemble. Finalement, il est recommandé de tester le détecteur en appuyant le bouton de test. Le voyant lumineux indiquant l'état de marche de l'appareil doit clignoter, ce qui démontre qu'il fonctionne correctement.

Où le placer ?

Le détecteur de fumée doit obligatoirement être installé au niveau des chemins d'évacuation et dans les chambres à coucher. L'installation dans d'autres pièces du logement est recommandée.

Conformément à la loi, le chemin d'évacuation des logements ainsi que chaque chambre à coucher doivent être pourvus d'un ou de plusieurs détecteurs.

En plus des pièces obligatoires, il est fortement recommandé d'installer également un détecteur de fumée dans la buanderie, les bureaux, la chaufferie et le salon.

Il est cependant déconseillé d'installer un détecteur de fumée dans le garage ainsi que dans des pièces humides comme la cuisine ou la salle de bains. La vapeur d'eau ou les fumées de cuisson peuvent entraîner des déclenchements intempestifs de l'appareil.

Comment le placer ?

Au plafond (ou exceptionnellement en haut d'une paroi verticale), et loin des lumières et ventilations / aérations.

Plus d'informations sur rauchmelder.lu



**Le détecteur de fumée devient obligatoire
en janvier 2023, dans tous les logements.**

LE DÉTECTEUR DE FUMÉE SAUVE DES VIES | WWW.RAUCHMELDER.LU



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur



CORPS GRAND-DUCAL
INCENDIE & SECOURS